

2019-D051

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 30/07/2019 |
| Reçu en préfecture le 30/07/2019 |
| Affiché le 30/07/2019 |
| ID : 066-216600825-20190726-2019_D051-DE |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
18/07/2019

Date Affichage
18/07/2019

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 11 |
| Nombre de membres Présents : | 6 |
| Nombre de membres Absents : | 5 |
| Nombre de procurations : | 0 |
| Nombre de votants : | 6 |

Séance du 26 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI F., DOUMERGUE F.

Absents excusés : VERGES B., MIRAN P., CICCARIELLO C

Absents : CHEVRIER C., LOPEZ MT

Objet : APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS RELATIF A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la visite du service hygiène et sécurité du centre de gestion 66 en date du 16 avril 2019. A la suite de cette visite, la commune a reçu un rapport d'inspection des risques sur la mairie, les ateliers municipaux et la salle des associations. Ce rapport était accompagné d'un plan d'actions qui liste les risques observés et les propositions du CDG sur les mesures de prévention à mettre en place.

Ce plan d'action a été complété par la commune avec les mesures de prévention effective à mettre en place, les délais de réalisation et la personne responsable de ce suivi. Il a ensuite été voté à l'unanimité par le collège des représentants des collectivités et le collège des représentants du personnel au CDG.

Après avoir présenté le plan d'actions, Monsieur le Maire propose :

- de valider le plan d'actions annexé à la présente délibération,
- de s'engager à le mettre en œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 30 juillet 2019

